

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 18 janvier 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Isabelle GUERY (arrivée à 18 H 08), Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mr Jean-Louis FUGAIRON.
Mr Alain PIBOULEAU a donné procuration à Mr Laurent BERNARD.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alain MAYODON.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 1-2 1

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JANVIER 2024.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 janvier 2024 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 janvier 2024 joint à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 25 janvier 2024

Le Maire

Dominique FOURCADE

Le secrétaire de séance

Alain MAYODON



Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 27/01/2024

Berger
Levrault

ID : 009-210900320-20240124-2024_1_2_1-DE



COMMUNE D'AX-LES-THERMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JANVIER 2024

Le présent procès-verbal comporte 3 pages.

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 19 décembre 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

PRÉSENTS : Mmes Sylvie CONSTANS MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Valérie ADEMA a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.
Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mr Jean-Louis FUGAIRON.
Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr Laurent BERNARD.
Mmes Sandrine BRINGAY et Sonia TRINCARD.
Mr Alain MAYODON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur René ROQUES.

RAPPEL DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2023
2. COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLE - INFRACTUOSITÉ

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2023

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2023 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Adopté à l'unanimité

2 - COMMUNE – MARCHÉ PUBLIC – AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLE - INFRUCTUOSITÉ

L'appel d'offre relatif aux travaux d'aménagement du cœur de ville a été lancé le 23 août 2023. La procédure retenue par la commune est celle de l'appel d'offre formalisé conformément aux articles R2124-1, R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Le besoin, pour la première tranche de travaux liée au centre-ville, est estimé à 3 374 820 € TTC conformément à l'autorisation de programme décidée par délibération N° 2023/028 en date du 5 avril 2023.

Les candidats pouvaient déposer leurs offres jusqu'au 6 octobre 2023.

Le marché est constitué de 5 lots, 4 étaient concernés par l'appel d'offre publié le 23 août 2023 :

- Lot 1 Voirie et réseaux
- Lot 2 Pavage-béton-mobilier urbain
- Lot 3 Génie civil, fontaine et brumisateurs
- Lot 4 Serrurerie
- Lot 5 Espaces verts : il sera publié ultérieurement

Le maître d'œuvre est un groupement constitué des cabinets « Dessenin de ville » et « Papyrus ».

Les lots 1, 2 et 4 ont été attribués lors de la séance du conseil municipal du 25 octobre 2023. Le lot 3 avait été déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été déposée.

Un marché sans publicité ni mise en concurrence a été lancé pour ce lot 3 le 10 novembre 2023.

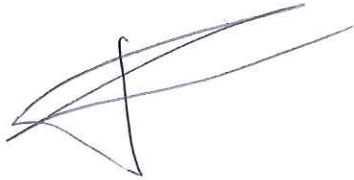
La société COLAS a déposé une offre le 7 décembre 2023, le montant de l'offre excède très largement le budget pouvant être alloué par la commune à cette opération. Elle est donc déclarée irrecevable et son contenu n'a pas été examiné.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à déclarer infructueux le lot 3 du marché, à signer toutes les pièces afférentes au marché et l'autoriser à relancer ce lot 3.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 15.

Le Maire
Dominique FOURCADE



Le secrétaire de séance
René ROQUES



Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 27/01/2024



ID : 009-210900320-20240124-2024_1_2_1-DE

